

BALUCHON

Répit long terme à domicile

GUIDE DE BALUCHONNAGE

DU RÉPIT POUR LES AIDANTS



VOUS POUVEZ LÂCHER PRISE.



Nos baluchonneuses feront tout leur possible pour offrir une qualité de service irréprochable.

**NOUS SOMMES LÀ POUR QUE
VOUS, LES AIDANTS, PUISSIEZ
PRENDRE SOIN DE VOUS.**

GUIDE DE BALUCHONNAGE

Ce guide vous présente les différentes étapes du baluchonnage :

1 LES MODALITÉS DE VOTRE ENGAGEMENT

2 LA PRÉPARATION DE L'ARRIVÉE DE LA BALUCHONNEUSE

3 LE DÉROULEMENT DU BALUCHONNAGE



BALUCHON RÉPIT LONG TERME

*UN SERVICE INNOVATEUR DE RÉPIT,
DE SOUTIEN ET D'ACCOMPAGNEMENT*

Ce que nous offrons

Depuis plus de 20 ans, Baluchon Répit à long terme offre une alternative à l'hébergement temporaire en institution avec des répits à domicile sur une période de quatre à quatorze jours consécutifs.

Notre mission

Offrir du répit aux aidants qui désirent garder leur proche non autonome à domicile tout en soutenant et en accompagnant l'aidant avant et après le baluchonnage.

Notre équipe

Des employés à votre écoute tout au long du processus de baluchonnage pour vous faire bénéficier de leur expérience et de leurs connaissances.



LA BALUCHONNEUSE

La baluchonneuse est une accompagnatrice spécialisée qui s'installe à votre domicile et prend soin de votre proche au quotidien, en respectant le plus fidèlement possible ses habitudes de vie.

Tout au long de son séjour, la baluchonneuse rédige à votre intention un **journal d'accompagnement**. Elle y note, entre autres, ses observations et ses suggestions.

Ce journal d'accompagnement vous appartient. Il vous sera expédié deux à trois semaines après la fin du baluchonnage.

VOTRE ENGAGEMENT

1

Signer la convention

Lisez attentivement ce guide et assurez-vous de respecter toutes les conditions et les étapes du baluchonnage.

Vous recevrez, avant le baluchonnage, la convention officialisant la période d'accompagnement. Vous devez la signer et nous la retourner, que ce soit par courriel ou par la poste, aussi rapidement que possible. La convention de baluchonnage, dûment signée, confirme le répit et garantit notre présence.



2

Prendre connaissance des modalités de paiement

Les familles ont accès à du répit pour la somme de 15 \$ par jour et ce, dans toutes les régions du Québec.

Si vous souhaitez rencontrer la baluchonneuse avant de donner votre accord, une visite de courtoisie peut être organisée. Elle vous sera facturée en plus des frais de kilométrage.

La facture vous sera envoyée à la fin du baluchonnage, en même temps que le journal d'accompagnement.

Nous acceptons les paiements par chèque et carte de crédit.



3

Liste des documents demandés

Ces outils indispensables à la réussite du baluchonnage et au bien-être de votre proche.

- Collecte des données de l'aidé(e)
- Liste des numéros de téléphone en cas d'urgence
- Liste des situations difficiles
- Formulaire des dépenses autorisées
- Autorisation permettant à des personnes désignées de quitter le domicile avec l'aidé(e)
- Décharge de responsabilité attestant que l'aidé(e) peut rester seul ou quitter le domicile seul(e)
- La convention signée
- Une photo récente (si risque de fugue)



PRÉPARER L'ARRIVÉE DE LA BALUCHONNEUSE

1

Coucher de la baluchonneuse

Vous devez prévoir une chambre, ou à tout le moins un espace avec lit, pour la baluchonneuse afin de lui permettre de se reposer pendant son séjour chez vous.



2

Repas

Vous devez fournir les repas de l'aidé(e) et de la baluchonneuse. Vous n'avez cependant pas à les préparer à l'avance. Nous vous demandons simplement de faire une épicerie avant votre départ afin que la baluchonneuse puisse cuisiner en fonction des goûts et des habitudes de votre proche.

3

Période de repos, services du CLSC, Centre de jour ou gardiennage pendant le baluchonnage

Nous vous demandons de ne pas interrompre les services réguliers du CLSC, la fréquentation du Centre de jour ou les périodes régulières de répit-gardiennage afin de respecter le plus fidèlement possible les habitudes de vie de l'aidé(e).

4

Dépenses

Nous vous demandons de prévoir 20 \$ par jour pour les dépenses courantes. Ce montant est laissé dans une enveloppe au nom de la baluchonneuse. À votre retour, celle-ci vous remet les reçus et l'argent restant.



5

Frais de kilométrage

Les déplacements faits au cours du baluchonnage (promenades avec votre proche, courses nécessaires, autres sorties) vous sont facturés au tarif en vigueur. La baluchonneuse discutera de cette question avec vous et se conformera à votre décision en ce qui concerne le kilométrage autorisé.

**Utilisez l'aide-mémoire
pour vous assurer de ne
rien oublier.**

AIDE-MÉMOIRE



Fait	À faire	
<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	Chambre ou espace réservé prêt et propre
<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	Tiroir libéré pour les objets personnels
<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	Clé de la maison
<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	Argent laissé pour les besoins prévus ou imprévus
<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	Épicerie
<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	Maintien des services du CLSC ou autres organismes
<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	Photo récente de votre proche si risque de fugue
<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	Carte médicale, carte d'assurance maladie
<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	Liste des médicaments à jour sous forme de Dispill (demandez à votre pharmacien)
<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	Document collecte de données complété et signé
<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	Coordonnées de l'endroit où vous allez ou de quelqu'un qui peut vous rejoindre

LE BALUCHONNAGE

1

Journée de transition

La première journée du baluchonnage s'appelle la journée de transition. Pour une transition efficace, nous vous demandons d'être présent un minimum de quatre heures.

Cette période permet à la baluchonneuse de créer une relation de confiance avec vous et d'observer les multiples détails du quotidien et de l'environnement physique.

Il est possible qu'un(e) intervenant(e) du réseau de la santé soit également sur place pour donner un enseignement supplémentaire à la baluchonneuse sur certains gestes ou soins (ex. infirmière, ergothérapeute, éducatrice spécialisée, etc.)

Cette étape est cruciale au succès du baluchonnage.



2

Présence d'une tierce personne au domicile pendant le baluchonnage

L'expérience démontre que la présence régulière de quelqu'un d'autre pendant l'accompagnement rend beaucoup plus difficile la création d'une relation de confiance entre la baluchonneuse et l'aidé (e).

Toutefois, les visites ponctuelles des amis et des membres de la famille sont recommandées, surtout si ces visites sont habituelles. Nous demandons simplement aux visiteurs d'annoncer leur venue préalablement.



3

Durée des baluchonnages

Afin d'assurer la qualité du service, une baluchonneuse ne peut assumer plus de quatorze jours consécutifs de service. Dans certains cas, il est possible qu'un baluchonnage ne puisse être réalisé par une seule baluchonneuse.

4

Frais pour la journée de transition entre deux baluchonneuses

Si une journée de transition entre deux baluchonneuses est prévue, elle aura lieu en présence des deux baluchonneuses et sera donc facturée à 30 \$.



5

Annulation du service

La convention signée est un contrat vous liant à Baluchon. Par respect pour les baluchonneuses ainsi que les autres familles en attente de répits, nous vous demandons de faire le nécessaire pour l'honorer.

En cas d'annulation, vous recevrez une facture de 15\$ par jour pour chaque jour de baluchonnage prévu. Cette somme est utilisée pour dédommager la baluchonneuse pour la perte de salaire occasionnée par cette annulation.

Aucun frais ne vous sera facturé en cas de maladie, décès ou hébergement permanent de votre proche.

6

Pourboire

Les pourboires sont strictement interdits. Le **Code d'éthique des baluchonneuses** ne les autorise pas à les accepter. Si vous êtes satisfait du service reçu, vous pouvez faire un don à la Fondation Baluchon Répit long terme.



DEMANDE DE BALUCHONNAGE

Nous vous prions d'adresser vos demandes directement à votre intervenant du réseau de la santé de votre région (au CLSC, par exemple).

Pour plus d'information, visitez :

baluchonrepit.com/obtenir-de-laide

RESPONSABILITÉS ET OBLIGATIONS DE BALUCHON

Si une baluchonneuse devait s'absenter en cours de baluchonnage pour des raisons exceptionnelles (maladie, décès d'un membre de sa famille, etc.), nous enverrons un membre de notre personnel prendre la relève et nous prendrons avec vous d'autres arrangements pour la suite.

Vous serez libre d'accepter ou non une nouvelle baluchonneuse. Si aucune autre baluchonneuse n'est disponible, nous devrons interrompre le service. Seules les journées complétées seront alors facturées.

Commentaires, suggestions ou plaintes

Vos commentaires et suggestions sont essentiels au maintien de la qualité du service offert par Baluchon Répit long terme. En plus du journal d'accompagnement, vous recevrez un sondage à remplir à la fin du baluchonnage.

Aidez les autres proches aidants en le remplissant en toute sincérité et en nous le retournant dès que possible.



BALUCHON RÉPIT LONG TERME

10138, rue Lajeunesse, bureau 200
Montréal (Québec) H3L 2E2

Téléphone : 514 762-2667
Sans frais : 1-855-762-2930

Renseignements : info@baluchonrepit.com

www.baluchonrepit.com